

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Préambule :

L'association InterCAMSP, Association Loi 1901, est déclarée auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous le numéro SIRET : 399477074/00039 - Code APE : 9499Z. Son siège social est situé 28, rue Chanzy 13300 Salon de Provence. Elle a pour objet la Coordination de l'Action Médico-Sociale Pluridisciplinaire par la Recherche, la Formation et le Développement des Echanges et de l'Informatique. Son activité de dispensateur de formations professionnelles est enregistrée auprès de la DIRECCTE PACA sous le numéro 93 13 13055 13 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. - L'Association InterCAMSP est reconnue Organisme de DPC[1] (ODPC) enregistré sous le numéro 6553. De fait, elle est habilitée à dispenser des formations auprès de tout professionnel médical et paramédical. Son périmètre d'activité se situe sur tout le territoire français, TOM-DOM inclus.

D'autre part, l'Association InterCAMSP peut effectuer auprès de ses adhérents, des prestations de maintenance informatique tel que la migration du logiciel quelle leur met à disposition ainsi que des données s'y rattachant d'un système informatique à un autre. Ces prestations sont appelées « intervention ».

Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association InterCAMSP et de son client dans le cadre de la vente des actions de formations ou d'interventions. Toute action de formation ou d'intervention par tout professionnel mandaté par InterCAMSP pour réaliser la ou les prestations de formation ou d'intervention, implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Article 2 : Documents contractuels

Les documents contractuels sont le devis dûment signé par le Client et la liste des stagiaires pour toute formation ou intervention sur site, la fiche d'inscription dûment signée pour les formations en inter-établissements, la convention de formation, les conditions générales de vente et la facture. NB : la fiche d'inscription et le devis font office de bon de commande et engagent le client.

Article 3 : Prix, facture et règlement

- Nos prix comprennent : les coûts pédagogiques et techniques, les supports de cours et les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du/des formateurs. Concernant son activité d'organisme de formation professionnelle, InterCAMSP n'est pas assujettie à la TVA en raison du statut non lucratif de l'Association. Le paiement des formations et interventions est dû à réception de la facture dans les jours qui suivent la prestation ou en amont de celle-ci. L'association se réserve le droit de demander un acompte.
- Les tarifs de formation sur site ou en distanciel sont établis à partir du nombre de participants :
- Sur site : jusqu'à 11 participants = 1 formateur ; de 12 à 20 participants deux formateurs sont engagés dans l'intervention ; au-delà de 20 participants, des groupes sont organisés et répartis sur une durée contractualisée.
- En distanciel : 15 participants maximum par Formateur OU calculé par structure.
- Concernant les formations sur site, le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. La signature du devis par le client, accompagnée de la mention « Bon pour accord » fait office de bon d'inscription et vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.
- En cas de retard de paiement au-delà de six mois après la date d'émission de la facture, le montant restant dû, portera intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.
- En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard d'InterCAMSP, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (article d.441-5 du code de commerce).

Article 4 : Dédit, remplacement et ajout d'un participant

Toute annulation ou report d'inscription aux formations inter-établissements, de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation. L'Association InterCAMSP offre au client la possibilité :
- Soit de repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue d'InterCAMSP, et après accord éventuel de l'OPCO
- Soit de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.
- Toute annulation intervenant moins de 30 jours avant le début de la formation entraîne la facturation de 50 % du coût de la formation.
- Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation entraîne la facturation de 100 % du coût de la formation. Ces sommes ont pour objet de compenser les frais engagés par l'association InterCAMSP et l'indisponibilité du formateur.
- En cas de maladie grave, d'hospitalisation ou de décès du participant ou d'un proche de premier degré, dûment justifiés, l'organisme de formation se réserve la possibilité, sans y être tenu, d'étudier toute demande de report sur une session ultérieure du même programme dans un délai de douze mois. Une participation forfaitaire aux frais administratifs et d'organisation déjà engagés, fixée à 30 % du montant de la formation, restera acquise à l'organisme de formation. Aucun remboursement ne pourra être exigé au-delà de cette disposition."
- Toute annulation d'un ou plusieurs stagiaires lors d'une formation sur site ou en distanciel n'entraîne aucune révision du tarif élaboré.

L'ajout d'un ou plusieurs participant-s moins de 7 jours calendaires avant le début de la formation fait l'objet d'une facturation supplémentaire égale à 2% des frais pédagogiques par stagiaire.

L'ajout d'un ou plusieurs participant-s participant le jour J de la formation fait l'objet d'une facturation supplémentaire égale à 4% des frais pédagogiques.

Article 5 : Non réalisation et modification de la prestation de formation

L'Association InterCAMSP se réserve la possibilité d'annuler la session en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, d'un problème technique indépendant de sa volonté ou si, lors d'une formation sur site, le client n'est pas en possibilité de respecter les conditions logistiques en annexe ainsi que les règles sanitaires en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire et les inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et de nouvelles dates seront proposées.

Dans le contexte sanitaire en perpétuel mouvement, l'association InterCAMSP se réserve le droit de modifier les modalités pédagogiques de présentiel en distanciel.

InterCAMSP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint. Dans cette hypothèse, les participants seront informés au plus tard un mois avant la date prévue de la formation. InterCAMSP se réserve également le droit de reporter une session en cas d'empêchement du formateur pour cause de force majeure ou pour tout motif indépendant de sa volonté rendant impossible la réalisation de la formation dans des conditions satisfaisantes. Dans ces situations, une nouvelle date sera proposée dans les meilleurs délais. Les inscriptions déjà enregistrées seront automatiquement reportées sur cette nouvelle session, sauf demande contraire du participant. En cas d'impossibilité de report ou de refus du participant de s'inscrire à la session proposée, les sommes versées au titre de la formation seront intégralement remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnisation. L'annulation ou le report d'une session ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts ou à l'indemnisation de frais annexes engagés par le participant (transport, hébergement, restauration, congés posés, etc.).

Article 6 : Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par InterCAMSP pour assurer les formations et/ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'InterCAMSP. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 7 : Confidentialité

Conformément à leur Charte, les formateurs mandatés par InterCAMSP pour réaliser une prestation de formation, s'engagent au respect de la confidentialité des données personnelles des participants, ou de celles des patients, portées à leur connaissance, ainsi que celles de leurs pratiques de soin ou de toute autre information concernant leur activité professionnelle.

Les adresses (courriel/publipostage) sont utilisées pour communiquer aux participants via la plateforme de gestion des formations DIGIFORMA et/ou les lettr'info de l'Association et/ou courriel sur les différentes prestations de l'Association.

Article 8 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n° 2004-801 du 06/08/2004, les données à caractère personnel et professionnel sont recueillies à titre strictement confidentiel. Le client a le droit de s'y opposer. Le droit d'accès, de rectification et/ou de suppression s'exerce auprès de l'Association InterCAMSP qui effectuera toute modification sur simple demande par e-mail à contact@intercamsp.fr ou par courrier à InterCAMSP, 28, rue Chanzy 13300 Salon de Provence.

Article 9 : Différends éventuels

Contestation ou différend non réglé à l'amiable, est porté devant le Tribunal de commerce de Salon de Provence.

Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales de vente relatives au déroulement de la formation détaillé ci-dessus



WWW.INTERCAMSP.FR



CONTACT@INTERCAMSP.FR



04 86 64 81 92